



FICHE DE RESTAURATION SCOLAIRE
Année scolaire 2023 – 2024

Ce formulaire permet de définir le régime de la cantine scolaire de votre enfant (Demi-pensionnaire ou externe) pour toute l'année scolaire.

Cette fiche est à retourner complétée à la mairie **au plus tard le Lundi 11 Septembre 2023** :

- par retour de mail (mairie-lamothe.capdeville@info82.com),
- par dépôt papier au secrétariat ,
- dans la boîte aux lettres de la mairie.

NOM et Prénom de l'enfant :

Classe fréquentée :

Je soussigné (e)

DÉCLARE (merci de cocher votre choix) :

que mon enfant **mangera** à la cantine durant toute l'année scolaire :

Lundi

Mardi

Jeudi

Vendredi

que mon enfant **ne mangera pas** à la cantine durant toute l'année scolaire.

Signatures des Parents ou Responsables,

Facturation - Cas particuliers des absences :

- Toute absence signalée 8 jours à l'avance sera décomptée et non facturée.
- En cas d'absence pour maladie, les repas seront décomptés et non facturés à partir du 4^{ème} jour d'absence signalé par un certificat médical ou une attestation de votre médecin.
- En cas d'hospitalisation, les absences seront prises en compte dès le 1^{er} jour de l'hospitalisation sur présentation d'un justificatif.
- En cas d'absence d'un enseignant, le repas sera uniquement décompté pour l'enfant de la classe concernée (pas pour le reste de la fratrie).

En dehors de ces cas particuliers, tout repas réservé à la cantine sera facturé.